

**Conseiller.e.s votant.e.s :** Amélie COURTINAT-CAMPS, , Valérie TARTAS, Hubert DELENNE  
Fabienne CASSAGNAC, Christine SORSANA, Hiroko NORIMATSU, Laura CORVISIER

**Conseillers ayant donné procuration :** Aurélie SIMOES-PERLANT à V. TARTAS, Nathalie  
OUBRAYRIE-ROUSSEL à A. COURTINAT-CAMPS, Sylvie ESPARBES-PISTRE à H. NORIMATSU

**Membres de droit non votants :** Valérie Capdevielle (directrice), Hélène PIERRON (secrétaire)

**Ordre du jour du conseil :**

1. Vote du RD du 4 avril 2024 (voir document joint)
2. Fermeture de l'option pour non spécialistes PYO1OP1T Psychologie de la socialisation et de l'individuation à la rentrée prochaine (Vote)
3. Demande de subvention des manifestations scientifiques : mise en place de règles d'attribution financières (Vote)

**1. Vote du Relevé de Décision du 04/04/2024**

Après avoir demandé si les conseillers souhaitent apporter des modifications, la directrice soumet le RD au vote.

Votants 10	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 10</b>
------------	--------	-------	----------	----------------

Le RD du 04/04/2024 est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

**2. Fermeture de l'option pour non spécialistes PYO1OP1T Psychologie de la socialisation et de l'individuation à la rentrée prochaine**

La DPE a informé la direction du département, de la demande d'arrêt longue maladie, d'Hervé Larroze-Marracq. Dans ces conditions, compte tenu de l'impossibilité de le remplacer, il apparaît opportun de fermer l'option pour non spécialistes PYO1OP1T dont il assure seul les enseignements. La directrice soumet au vote la proposition de fermeture de l'option pour non spécialistes.

Votants 10	NPPV	ABS	CONTRE	<b>POUR 10</b>
------------	------	-----	--------	----------------

La fermeture de l'option pour non spécialiste PYO1OP1T est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

### **3. Demande de subvention des manifestations scientifiques : mise en place de règles d'attribution financières**

L'examen des récentes demandes de subvention qui nous ont été adressées ont montré la nécessité de mettre en place une procédure d'attribution spécifique au département :

- mise en place d'un calendrier pour le dépôt des demandes de subvention pour des manifestations scientifiques. Les dossiers devront être déposés entre septembre et novembre pour les manifestations prévues de janvier à juillet de l'année suivante et entre janvier et mars pour celles envisagées de septembre à décembre.
- mise en place de formulaire spécifique pour les demandes de subvention. Concernant les demandes émanant des étudiants de Master notamment, le formulaire devra être signé par les responsables de parcours.
- les demandes feront l'objet d'un examen en fonction :
  - du nombre de collègues, membres du département, qui y participent
  - la dimension locale, nationale et internationale de la manifestation
  - la nature des dépenses pour lesquelles le département est associé
  - la nature et la diversité des financements sollicités
- Le montant sollicité ne pourra pas excéder 800 euros

La Directrice soumet au vote ces règles d'attributions financières :

Votants 10	NPPV	ABS	CONTRE	<b>POUR 10</b>
------------	------	-----	--------	----------------

La mise en place de règles est adoptée à **l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

La séance est levée à 11h30  
RD établi par Valérie Capdevielle, Directrice du Département

